

SÉANCE du 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Henri MASSERAN, Julien SERRET, Lucile DESIR, Jean-Loup MATIFAT, Jérôme BAGNOUL

Excusées : Martine COSTANZO (représentée par Henri MASSERAN), Christine CARRIO, Florence DAUDE.

Absents :

Le secrétaire de séance est Christophe PHILIP.

* * *

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 16 décembre 2014. Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

M. le Maire demande en ouverture de la séance d'ajouter exceptionnellement deux points à l'ordre du jour non mentionnés car les informations à leur sujet sont parvenus après l'envoi des convocations : Approbation du projet FPT Electrification Campagnany tranche 2 ainsi que l'autorisation de publication des modifications simplifiées aux annonces légales. Le conseil accepte cette demande.

Délibération n° 1 – CC PIEMONT CEVENOL : approbation des nouveaux statuts (DEL 2015-001)

Considérant l'obligation d'uniformiser l'exercice des compétences de la CC Piémont Cévenol sur l'ensemble de son territoire suite à la fusion en date du 1^{er} janvier 2013 des trois CC (Cévennes Garrigue, Autour de Lédignan et Coutach Vidourle) et extension à la commune de Cardet, et considérant la nécessité de mettre à jour les statuts de la CC Piémont Cévenol afin de respecter les dernières modifications législatives, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts de la CC Piémont Cévenol tels que présentés et d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n° 2 – NOM DE RUE : ajout d'un nom (DEL 2015-002)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 février 2008 par laquelle le conseil municipal a défini les noms de rues de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner le nom du « Chemin du Moulin » à la voie communale qui part du chemin de Campagnany et aboutit au chemin de Polozargues.

Cette indemnité est attribuée pour la durée du mandat sauf à être révisée par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 3 – TRAVAUX SECURISATION VOIRIE : demande de subvention "Amendes de Police" (DEL 2015 003)

Monsieur le Maire rappelle les travaux de sécurisation dans la traversée de La Rouvière qui ont été réalisés en 2014.

Afin de poursuivre la sécurisation dans tout le village, il présente un projet qui pourrait être aidé financièrement dans le cadre de la répartition des Amendes de Police 2015 octroyées par le Conseil Général.

Il concerne :

- la réfection des murets longeant le ruisseau du Micou au niveau du chemin du Mazet, qui est une urgence sécuritaire. Elle sera prioritaire dans la réalisation de ce dossier.
- pour le Vieux Village : la création de 5 à 6 places de parking, en face de la mairie à gauche en montant la Montée de l'Aire, le goudronnage de la traverse de Crouzet et la pose de « ralentisseurs » sur la RD 282.
- pour La Rouvière : l'aménagement au carrefour RD 208 / chemin d'Aiguebelle depuis le triangle où se trouvent les « cidex courrier » et le panneau d'affichage communal, cela en vue d'améliorer la visibilité à la circulation.

Le montant des devis recueillis s'élève à 19 304 € HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel que présenté et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 4 – RENFORCEMENT CAMPAGNANY – BRUSSIÈRE (DEL 2015 004)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard pour la réalisation des travaux « FPT-RD35, Renforcement Hameau de La Plaine - poste CAMPAGNANY ». Ce projet s'élève à 20 177,23 € HT soit 24 212,68 € TTC. La participation de la commune est de 0 €. La tranche 2 du projet d'électrification consiste essentiellement à une alimentation du Mas de La plaine sous Campagnany qui a des problèmes de régulation électrique, dus à une tension instable.

Après discussion, le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

Délibération n° 5 – MODIFICATION N° 1 DU PLU : modalités de mise à disposition du public (DEL 2015 005)

Monsieur le Maire rappelle les termes du projet de modifications n°1 du PLU approuvés lors de la séance du 16 décembre 2014. Le projet a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA). Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les modalités de mise à disposition du public. Dans un premier temps, l'annonce légale sera publiée dans un journal quotidien local. Une semaine au moins après la parution de celle-ci, la mise à disposition au public de ce dossier sera effective et durera un mois. Elle sera connue par affichage de l'arrêté municipal et sera accompagnée d'un registre permettant de consigner les observations de chacun. Après cette étape, un bilan sera tiré, suivi d'une délibération motivée du Conseil Municipal. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du public du projet de modification N° 1 du PLU.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ANCIENNE MAIRIE : inscrite dans le PLU (p. 19 du PADD – Orientation 2 – Action 2 ; p. 26 – Action 5) comme destinée à devenir un logement social, les services du CAUE (Conseil en Architecture et Urbanisme et de l'Environnement dépendant du Conseil Général du Gard) par l'intermédiaire d'un de leurs architectes, nous aideront dans la gestion de ce dossier. Un premier rendez-vous est prévu mercredi 11 février à 9 h 30 en mairie.

HEURES DE SECRETARIAT : le secrétariat de la mairie nécessiterait une augmentation des heures de présence de la secrétaire pour faire face au surcroît de travail dû à la croissance de la commune. Une étude plus affinée permettra d'étudier cette possibilité prochainement (le volant nécessaire oscillerait entre 6 et 10 h)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Signatures des Conseillers présents :

Daniel ANGUIVIEL	
Serge BUCHOU	
Christophe PHILIP	
Martine COSTANZO	Représentée par Henri MASSERAN
Henri MASSERAN	
Julien SERRET	

Lucile DESIR	
Jean-Loup MATIFAT	
Christine CARRIO	Excusée
Florence DAUDE	Excusée
Jérôme BAGNOUL	